

N° 8.11 Préparer son voyage à l'étranger

AUCH

Une Carte Européenne d'Assurance Maladie, délivrée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie permet la prise en charge des soins médicalement nécessaires par l'institution d'Assurance maladie du lieu de séjour. Elle remplace le formulaire papier E 111 et d'autres formulaires pour les déplacements temporaires. C'est une carte individuelle, valable 1 an. La demande doit être formulée 2 semaines avant le départ.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers

11, rue de Châteaudun

32012 Auch cedex

Tél. : 0820.904.134

*Dans toute l'Union Européenne, la carte d'identité est suffisante pour voyager. Elle est délivrée gratuitement en **mairie et en préfecture**. Cette carte est valable 10 ans.*

Hors des frontières européennes, c'est le passeport qui est nécessaire. Ce document s'obtient à la mairie de sa commune ou en préfecture. Ce - Si l'organisme annule le voyage, il doit avertir le client 21 jours au plus tard avant le départ par délai peut-être long, il vaut mieux s'y prendre à l'avance. Le passeport est valable 10 ans. Plus d'infos sur : www.service-public.fr

Préfecture du Gers

3 place du Préfet Claude Erignac – BP 322

32007 Auch cedex

Tél. : 05.62.61.44.00